

Depuis des années, le Medef veut faire croire que « *les licenciements d'aujourd'hui font les emplois de demain* », qu'il faut flexibiliser le travail pour que « *les employeurs n'aient pas peur d'embaucher* ». Le nombre de ruptures conventionnelles explose, y compris et surtout dans l'Aube où nous allons en battre le triste record, certainement au-delà de 1100.

Dans les grands groupes, les licenciements boursiers jettent à la rue des milliers de salariés, directs et sous-traitants et continuent de ravager des pans entiers de notre économie. Et il faudrait encore flexibiliser ? Et il faudrait encore plus sécuriser les licenciements ?

L'accord Medef du 11 janvier transformé en loi en juin 2013 prétendait poser les bases d'un « nouveau modèle économique et social. Ça n'a pas raté par exemple, la consultation sur la réalité du motif économique s'efface derrière la négociation sur le contenu du « *plan de sauvegarde de l'emploi* » et le processus de consultation du CE. C'est entre parenthèses ce qui se passe chez Petitjean, et les militants savent maintenant de quelle trahison, le mot n'est pas trop fort, de quelle trahison il s'agit.

Le « coût du travail » sert d'alibi à toutes les politiques d'austérité. Le coût du capital, lui, est passé sous silence. Pourtant, son impact est exorbitant. Sur l'activité économique. Sur notre modèle social et environnemental aussi... Imposé notamment par les entreprises du CAC 40, il affecte jusqu'aux plus petites sous-traitantes, et même l'action publique.

Aujourd'hui, la Commission européenne l'évalue à 2 000 milliards d'euros, soit l'équivalent du PIB de la France... L'énormité des sommes montre l'importance de l'enjeu. En France les estimations varient mais elles vont jusqu'à 80 milliards d'euros par an. Ce qu'il faut bien voir, c'est que ce sont là des sommes considérables au regard du redressement des comptes publics puisque le déficit public se situe autour de 90 milliards d'euros. On en solutionnerait donc pratiquement l'intégralité.

Les dividendes aux actionnaires ne baissent pourtant pas pendant la crise, ils augmentent même, alors que les salaires stagnent et que les investissements baissent. Et cela jusqu'où, jusqu'à quel mépris de la précarité et de la pauvreté qui monte dans l'Aube comme dans le pays.

Nous avons donc plus que jamais besoin d'une loi contre les licenciements boursiers qui viendrait contrecarrer les licenciements pour motif économique ! Nombreux sont les salariés aubois qui sont soit sous le coup de licenciements boursiers, soit sous leur menace.

Les « SIMPA » sont victimes des exigences et de l'appétit toujours plus vorace des actionnaires de Brico dépôt (client principal) qui se foutent éperdument des conséquences individuelles et collectives terribles dans les territoires Vendevrois et Arcisien. L'argent public a coulé à flot y compris le CICE avec 300 000 € cette année avant de fermer la boîte. Les salariés ont fait tous les efforts que l'on puisse demander

à un salarié : pas d'augmentation de salaire, flexibilité, productivité maximum. La filiale de Roumanie a en même temps monté en effectif en trois ans, les vendeuvrois, arcisiens et 9 lusigiens sont maintenant éjectés de leur emploi...

Chez Petitjean, les repreneurs se sont succédés cette dernière décennie sans véritable perspective industrielle. Les derniers en date ont laissé la même direction en place ce qui démontre le peu d'intérêt qu'ils portaient à l'avenir du site. Al Babtein ce groupe financier international possède une puissance financière énorme, il n'a pas hésité à investir dans la galva, utilisant cet investissement comme un leurre, il en profite pour récupérer les brevets aubois dans ses bagages, il crée des filiales dans des pays à bas cout de main d'œuvre, tout en tentant de supprimer 192 emplois aubois. La lutte continue là aussi, une lutte rendue plus inégale encore depuis la promulgation de la loi honteuse et honteusement appelée loi de sécurisation de l'emploi, une loi offerte au MEDEF pour licencier plus vite et plus fort.

Assa Abloy (ex vachette) est en très bonne santé financière, le groupe dégage un résultat net à deux chiffres. En voulant toujours plus pour leur compte personnel, les actionnaires projettent de délocaliser de la production réalisée jusqu'alors dans l'agglomération Troyenne. Si le volume d'emploi menacé est bien inférieur aux deux exemples ci-dessus, il n'en est pas moins significatif de ce que peuvent tenter quelques dirigeants sans scrupules. On est dans le cas d'une entreprise rentable, très rentable, qui touche de l'argent public, dont les actionnaires se goinfrent passez-moi l'expression, ils laissent des miettes aux salariés et ont toutes les lois pour eux afin de leur permettre de se satisfaire.

Mais ils sont tombés sur plus forts qu'eux pour ce coup-là, Les luttes unitaires de l'été dernier et actuelles contrecarrent ces projets, rien n'est terminé. Comme quoi rien n'est inéluctable, à partir du moment où l'unité des salariés est gagnée.

D'autres entreprises sont en difficultés, là encore nous avons des craintes sur plusieurs centaines de postes

Et derrières combien de sous-traitants, d'emploi dans les commerces et services et surtout dans les services publics ? A cout ou moyen terme, ce ne sont pas moins de 1000 salarié-e-s qui deviendront demandeurs d'emplois.

Limiter strictement la définition légale du licenciement économique aux difficultés économiques graves mettant en cause la survie de l'entreprise et surtout interdire les licenciements boursiers, voilà ce que nous devons porter auprès de nos syndiqué-e-s et de toute la population, voilà qui éviterait que notre département soit la scène d'un massacre social !

Pour faire baisser le chômage, il faut sortir du toujours plus flexible, du toujours plus précaire !

De même, l'interdiction des licenciements dans les entreprises qui réalisent des bénéfices, fortement combattue par le patronat, recueille 3/4 d'opinions favorables selon les sondages.

A contrario, l'idée qu'il faut flexibiliser les contrats de travail comme le réclame à cor et à cri le patronat est rejetée. Toutes les autres propositions portées par la CGT recueillent un soutien majoritaire. Comme pour faire évoluer le financement de la protection sociale en mettant à contribution les revenus du capital, pour donner le droit aux comités d'entreprises de faire suspendre des licenciements afin de permettre l'examen de propositions alternatives, pour augmenter les cotisations sociales patronales pour les emplois précaires et pour moduler les cotisations sociales en fonction de leur politique en matière d'emploi et de salaires.

Dès que l'on discute avec des salarié-e-s ces propositions sont très majoritairement bien accueillies, dès que ces discussions sont faites avec le patronat, elles tournent court.

Au moment où il exerce un chantage à l'emploi et aux délocalisations et un transfert massif de cotisations sociales au détriment des salariés, nos entreprises ferment totalement ou partiellement catapultant les salariés au chômage.

La CGT revendique :

- ▶ un droit de veto suspensif des représentants du personnel sur les plans de licenciement et les plans de restructuration, permettant la recherche et la construction de propositions alternatives aux licenciements ;
- ▶ ▶ une loi contre les licenciements boursiers et pour la reprise des sites rentables, en cas de menace de fermeture ;
- ▶ ▶ la généralisation de la présence des représentants des salariés dans les conseils d'administration et de surveillance avec voix délibérative ;
- ▶ ▶ une gestion prévisionnelle des emplois qui ne soit pas une gestion prévisionnelle des suppressions d'emplois ;
- ▶ ▶ l'encadrement des ruptures conventionnelles et la lutte contre le passage forcé à l'auto-entrepreneuriat ;
- ▶ ▶ des instances représentatives interentreprises du personnel pour gagner une plus grande responsabilité des donneurs d'ordre vis-à-vis de leurs sous-traitants ;